

<http://www.fortcoulonge.qc.ca/ADOPTION-DU-REGLEMENT-2018-245>



ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-245

- Avis publics - Avis -



Publication date: mercredi 4 juillet 2018

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-245

Avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 11 juillet 2018, le conseil adoptera suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, le règlement numéro 2018-245 intitulé

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge au 134 rue Principale durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi entre 8 h à midi et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 4^e jour du mois de juillet deux mille dix-huit.


MARTINE DUROCHER
Directrice générale